



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



18101156

de

TRIBUNAL DE COMMERCE

20 JUIN 2018

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : 0420.550.230.

Dénomination

(en entier) : **Etablissements HUART BOIS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Armand Colinet 81 - 7110 HOUDENG-GOEGNIES**

Objet de l'acte : Conseil d'Administration : renouvellement des mandats.

L'assemblée générale statutaire du 28 mai 2018 a renouvelé, pour une durée de six ans expirant après l'assemblée générale statutaire à tenir en 2024, le mandat des administrateurs sortants, soit :

- Monsieur Christian HUART (N.N. 55.09.24-099-11), domicilié à 7110 HOUDENG-GOEGNIES, Rue Trieu à Vallée 28 ;

- la S.A. HUMATIMMO (BCE 0420.550.725), ayant son siège social à 7110 HOUDENG-GOEGNIES, Rue Trieu à Vallée 28, dont le représentant permanent est Monsieur Christian HUART (N.N. 55.09.24-099-11), domicilié à 7110 HOUDENG-GOEGNIES, Rue Trieu à Vallée 28 ;

- la S.P.R.L. ECOBOIS SYSTÈME (BCE 0457.398.253), ayant son siège social à 7100 LA LOUVIERE (Besonrieux), Rue Champelet 29, dont le représentant permanent est Monsieur Benjamin HUART (N.N. 81.05.27-121-29), domicilié à 7100 LA LOUVIERE (Besonrieux), Rue Champelet 29.

Le mandat de la S.P.R.L. ECOBOIS SYSTÈME est rémunéré.

Réunis en Conseil, les administrateurs réélus ont désigné en qualité d'administrateur délégué et de Président du Conseil d'Administration, pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur, Monsieur Christian HUART (N.N. 55.09.24-099-11), domicilié à 7110 HOUDENG-GOEGNIES, Rue Trieu à Vallée 28.

Christian HUART,
Administrateur délégué.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/06/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).